



## Procès-verbal de l'Assemblée générale 2012 CONFERENCE ROMANDE DE LA FORMATION CONTINUE

Neuchâtel, HE-Arc, jeudi 26 janvier 2012

---

**Présent(e)s :** Géraldine Savary, Pdte, Véronique Polito, USS, Marie-Line Vuillemier, SEC, Gérard Bottazzoli, SSE, Didier Juillerat, CIP, Stéphane Rolle, FPr (FC) Canton Fribourg, Laurent Comte, Helvartis, Philippe Merz, FRAFFA, Martin Déglon, ARFOR, Bernadette Morand-Aymon, FSEA, Christian Eicher, canton du Jura (suppl. Olivier Tschopp), Johnny Stroumza, CRFBA

### **L'Assemblée générale de ce jour est exclusivement consacrée à la prise de position de la CRFC relativement à l'avant-projet de loi fédérale sur la formation continue (LFCo).**

Un bon nombre de membres, dans l'impossibilité de participer à l'AG, ont envoyé leurs commentaires par courriel. La présente prise de position de la CRFC correspond à un consensus (chaque article de l'avant-projet a été commenté et discuté ; seuls certains articles concernant l'ensemble des membres, quelle que soit leur spécificité, ont été amendés par l'AG), elle ne lie pas les organisations membres de la CRFC, dont l'indépendance est garantie et respectée, chacune étant par ailleurs invitée à formuler sa propre prise de position.

### **Commentaires généraux**

La position de la CRFC élaborée par le Comité et soumise à discussion est très positivement reçue. L'intelligence et la pertinence des arguments avancés dans la proposition de la CRFC sont saluées ; le document sera très utile aux parlementaires.

Terminologie française : les propositions romandes sont saluées. Reste un débat ouvert sur les termes de « formation formelle, non formelle, informelle » : l'oxymore est généralement mal perçue mais aucun consensus ne se dégage pour savoir s'il faut préférer le terme d'éducation ou d'apprentissage formel(le), non formel(le), informel(le). Cette difficulté révèle les différentes compréhensions des concepts et mériterait, pour en assurer un usage courant correct et univoque, un débat entre les acteurs francophones concernés. Pour en poser les termes, la CRFC pose en exergue de sa prise de position la définition de la formation continue – ou de l'apprentissage tout au long de la vie qu'elle considère comme synonyme – à laquelle elle se rallie :

*Pour la CRFC, la définition de **l'apprentissage tout au long de la vie** est la suivante :  
"L'apprentissage tout au long de la vie englobe l'ensemble des processus d'apprentissage qui permettent aux adultes de développer leurs capacités, d'augmenter leurs connaissances et d'améliorer leurs qualifications générales et professionnelles, ou de prendre une orientation nouvelle qui correspond mieux à leurs propres besoins et à ceux de la société qui les entoure. [...] L'apprentissage tout au long de la vie permet aux individus indépendamment de leur âge et de leur sexe, de leur formation antérieure, de leur situation sociale et professionnelle, de leur orientation politique, de leur vision du monde et de leur nationalité – de participer pleinement aux processus de changements économiques et sociaux. Elle sert aussi les intérêts des employés et des employeurs en matière de qualification, contribue à l'amélioration des produits et des services et, d'une manière générale, augmente la qualité de la vie. »*

*Source : Recommandations relatives à la formation continue d'adultes, CDIP, février 2003, p.1.*

### **Points positifs de l'avant-projet LFCo**

- La CRFC salue l'existence d'un texte qui comble un vide, officialise la pleine **reconnaissance de la formation continue**, et encourage la formation continue dans le domaine des **compétences de base**.

### **Points critiques de l'avant-projet LFCo**

- La CRFC constate que l'avant-projet LFCo ne résout pas le problème du **financement de la formation continue**, propose une **délimitation trop restrictive des compétences de base**, prévoit une **conférence de la formation continue exclusive (composition)**, ne règle pas de manière explicite **l'accès aux titres du tertiaire (A et B)**, n'a pas **force contraignante**.

---

Etape suivante : envoi aux membres (par courriel) / au Conseil fédéral par poste + par courriel / communiqué de presse (considérations générales (+ et -) et modifications les plus importantes → lien sur le site + envoi en pdf aux journalistes.

La prise de position de la CRFC peut être diffusée librement.

Une fois le rapport sur la consultation publié (Message aux Conseils National et des Etats, fin 2012), la CRFC envisage d'organiser, à Berne et pendant la session, une séance avec tous les parlementaires romands.

Annexe : prise de position de la CRFC

BMA-30.01.12